

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document 5D

ANNEXES

Plan des servitudes d'utilité publique

Echelle : 1/10 000

Vu pour être annexé à la délibération du 9 janvier 2013 approuvant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie
Signature du Maire

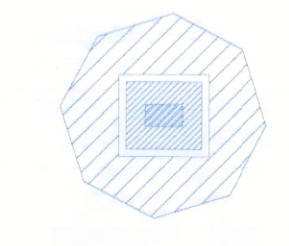


Approuvé le 28.01.1982

Révisé le	Modifié le	Mis à jour le
16/06/99		
09/01/13		

Sources : vectorisation et assemblage cadastre + fond topographique IGN

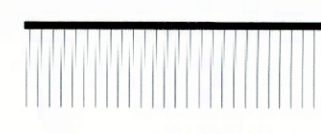
SERVITUDES



AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales



EL3 Servitudes de marchepied



EL11 Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express



I4 - HT Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

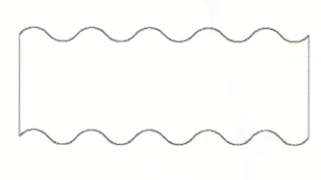


PM1 Servitudes résultant du P.P.R.



PT3 Télécommunications - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

INFORMATIONS



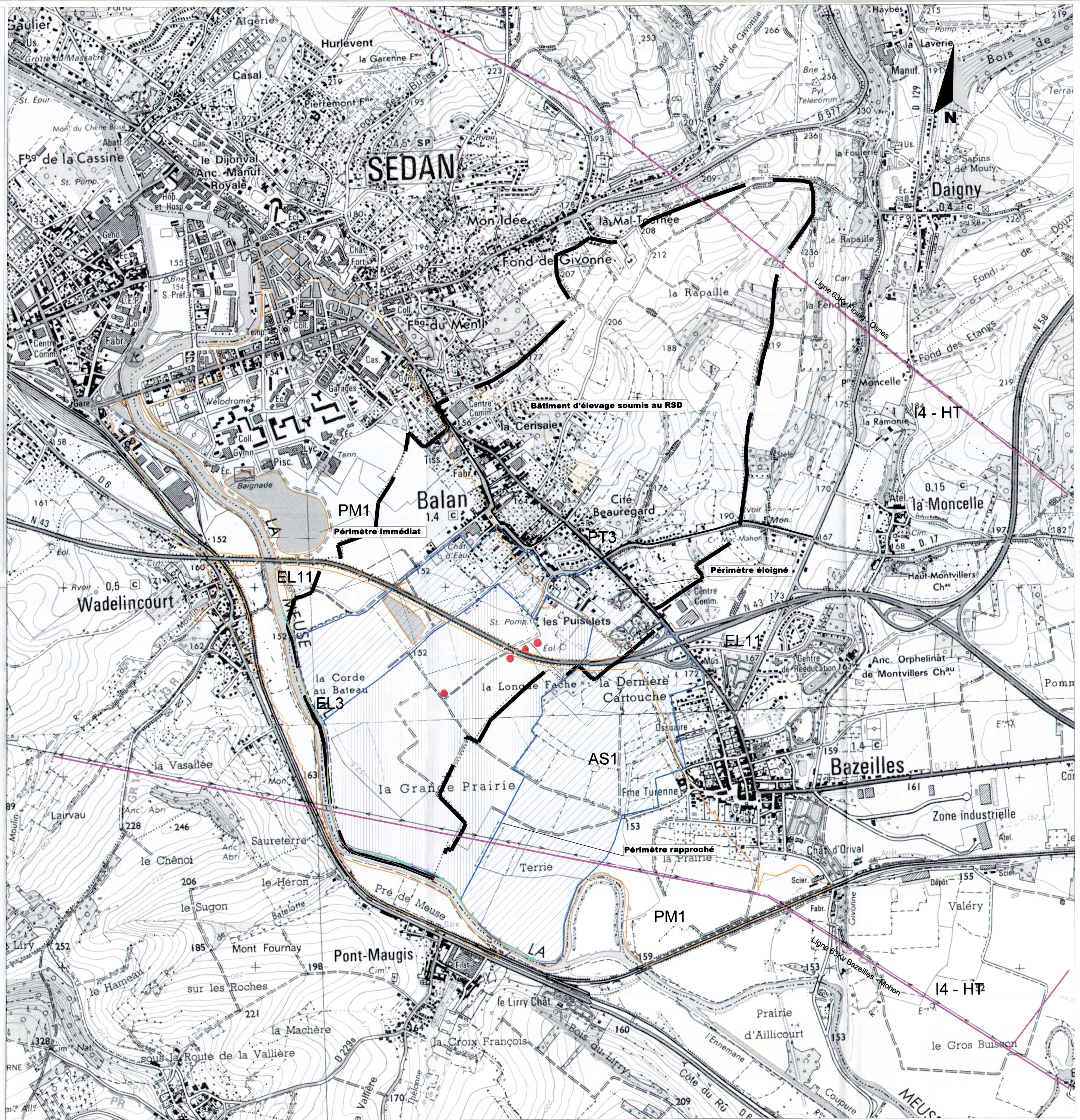
Infrastructures de transports terrestres classées sonores - arrêté préfectoral n°99/219 du 5 mai 1999



Bâtiment d'élevage

Les servitudes et informations sont reportées sur le plan à titre indicatif. Seuls les décrets ou arrêtés et les plans qui les accompagnent font foi.

Données recueillies le 01/07/2009





PLAN LOCAL D'URBANISME

Document 5D

ANNEXES

Plan des servitudes d'utilité publique

Echelle : 1/10 000

Vu pour être annexé à la délibération du 9 janvier 2013 approuvant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie
Signature du Maire

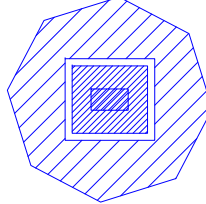


Approuvé le 28.01.1982

Révisé le	Modifié le	Mis à jour le
16/06/99		
09/01/13		

Sources : vectorisation et assemblage cadastre + fond topographique IGN

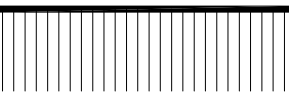
SERVITUDES



AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales



EL3 Servitudes de marchepied



EL11 Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express



I4 - HT Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

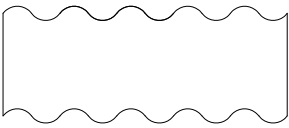


PM1 Servitudes résultant du P.P.R



PT3 Télécommunications - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

INFORMATIONS



Infrastructures de transports terrestres classées sonores - arrêté préfectoral n°99/219 du 5 mai 1999



Bâtiment d'élevage

Les servitudes et informations sont reportées sur le plan à titre indicatif. Seuls les décrets ou arrêtés et les plans qui les accompagnent font foi.

Données recueillies le 01/07/2009

